

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### La forteresse assiégée. Réflexions sur les statistiques du divorce

Fierens, Jacques

*Published in:*

Divorce : Actualité juridique, sociale et fiscale

*Publication date:*

2005

*Document Version*

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Fierens, J 2005, 'La forteresse assiégée. Réflexions sur les statistiques du divorce', *Divorce : Actualité juridique, sociale et fiscale*, numéro 4, pp. 60-64.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

tuelle des intéressés et la reconnaissance plus grande de l'autonomie de la volonté. Dans l'ensemble, le Code livre des règles cohérentes et rédigées avec précision qui faciliteront grandement la tâche du praticien. Certaines de ces règles pourraient n'avoir qu'un avenir limité dans la mesure où l'Union européenne prépare d'ores et

déjà une nouvelle intervention visant à imposer des règles de rattachements européennes en matière de divorce<sup>63</sup>.

P. WAUTELET  
Chargé de cours (ULg)  
Avocat

63. Cf. le Livre vert le droit applicable et la compétence en matière de divorce du 14 mars 2005 COM(2005) 82

## LA FORTERESSE ASSIÉGÉE. RÉFLEXIONS SUR LES STATISTIQUES DU DIVORCE

"Le mariage est une forteresse assiégée: ceux qui sont dehors veulent y entrer et ceux qui sont dedans veulent en sortir."

### Les statistiques, ce n'est pas (que) du chinois

La citation en exergue serait un proverbe chinois. Ils ont souvent bon dos, les Chinois. Du côté de nos racines culturelles propres, on pourrait aussi, au début de cet article, citer Platon, qui avait écrit sur le fronton de son école de philosophie: "Qu'il n'entre pas ici, celui qui n'est pas mathématicien". C'est que les chiffres, réalité mystérieuse, signes accomplis de

l'unité et de la diversité réconciliées, donnent à penser. Mathématicien, nous ne le sommes pas particulièrement, statisticien pas davantage que Chinois. Mais les chiffres actuellement disponibles sur le site de l'Institut national des statistiques et dans l'*Annuaire Eurostat 2004* en matière de mariage et de divorce poussent en effet à la réflexion. On reproduit ici un des nombreux tableaux belges que le lecteur pourra découvrir dans pas moins de 180 pages de statistiques consacrées à ce sujet.

Mariages et divorces par région (1996-2003)								
Chiffres absolus	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 (a)
Mariages	50.552	47.759	44.393	44.171	45.123	42.110	40.434	41.805
Région de Bruxelles-Capitale	4.356	4.366	4.270	4.705	5.029	4.768	4.812	5.302
Région flamande	30.228	28.328	25.631	24.749	24.994	23.191	22.269	23.313
Région wallonne	15.968	15.065	14.492	14.717	15.100	14.151	13.353	13.190
Divorces	28.402	26.748	26.503	26.423	27.002	29.314	30.628	31.373
Région de Bruxelles-Capitale (b)	4.292	4.046	3.863	4.005	4.262	4.910	5.381	5.620
Région flamande	14.684	13.994	13.973	13.961	14.389	15.165	15.728	16.386
Région wallonne	9.426	8.708	8.667	8.457	8.351	9.239	9.519	9.367
Chiffres relatifs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 (d)
Nombre de mariages par 1.000 habitants (b)	4,98	4,69	4,35	4,32	4,40	4,10	3,92	4,04
Région de Bruxelles-Capitale	4,59	4,59	4,47	4,92	5,24	4,94	4,91	5,34
Région flamande	5,14	4,80	4,33	4,17	4,20	3,89	3,72	3,89
Région wallonne	4,81	4,53	4,35	4,41	4,52	4,22	3,97	3,92
Nombre de divorces par 1.000 habitants (a) (c)	2,80	2,63	2,60	2,59	2,64	2,86	2,97	3,03
Région de Bruxelles-Capitale (b)	4,53	4,26	4,05	4,20	4,44	5,09	5,49	5,67
Région flamande	2,50	2,37	2,36	2,36	2,42	2,55	2,63	2,73
Région wallonne	2,84	2,62	2,61	2,54	2,50	2,76	2,83	2,78

1. Voy. <http://www.statbel.fgov.be>, à la rubrique "Mariages et divorces"; également *Info Flash*, n° 40, 12 juin 2003 (actualisé les 11 et 30 septembre 2003). Le nombre de la population est établi au 1<sup>er</sup> janvier. Les statistiques de l'année 2003 sont provisoires. Par ailleurs, une note attire l'attention sur les effets possibles de la réforme du divorce de 1994 qui raccourcissait la procédure de divorce par consentement mutuel: il est probable que certains couples l'ont attendue pour entamer les démarches de divorce.

## Ce qu'on sait déjà

Tout, tout, tout, vous saurez tout à propos de vos chances de divorce en fonction de votre lieu d'habitation, de votre âge actuel, de celui auquel vous vous êtes marié, de votre sexe, de votre état civil antérieur, de votre profession, du nombre d'enfants à charge...<sup>2</sup> Quoi qu'il en soit, la réalité statistique vous agrippe à la gorge: si vous vous mariez en Belgique, vous avez 3 chances sur 4 de divorcer. Il y a seulement deux ans, ce rapport était de 3 sur 5.

A l'échelle du Royaume, c'est entre 35 et 50 ans que la probabilité de divorce est la plus élevée, avec un âge médian de 40 ans pour les hommes et de 38 ans pour les femmes. Le mythe selon lequel les mariages se dissolvent surtout dans les premières années fait long feu quand on voit que 23,5 % des désunions surviennent après cinq à dix ans de mariage, 19,7 % après 13 ans en moyenne, et 14,8 % à l'issue d'une vie commune de 25 ans et plus. La durée moyenne des unions, au moment du divorce, est d'une remarquable constance: 12 à 13 ans depuis plus d'une décennie. Plus on a d'enfants mineurs à charge, moins on choisit la rupture, bien que le nombre de divorcés ayant un enfant atteint presque celui des divorcés sans enfants (conclusion, ce n'est qu'à partir de deux que ces derniers constituent un frein manifeste).

Pour l'année 2001, la dernière pour laquelle des chiffres sont disponibles quant à la procédure choisie, sur 29.309 divorces<sup>3</sup>, 8.625 ont été prononcés pour cause déterminée ou après séparation de fait. On peut regretter, dans la perspective des réflexions qui devraient accompagner les réformes envisagées, que ces deux types de procédure soient traités ensemble. 20.684 divorces par consentement mutuel ont été prononcés la même année. Il y a même eu 100 "séparations de

corps traitées par les tribunaux de première instance", que l'on suppose être des séparations de corps au sens des articles 308 et suivants du Code judiciaire, par opposition aux séparations de fait<sup>4</sup>.

Sacrifions au rite de la découpe régionale: si, en chiffres absolus, on se marie nettement plus en Région flamande qu'en Région wallonne, en valeur relative, c'est-à-dire en fonction du nombre d'habitants, on y convole actuellement un peu moins, et le divorcé y est derechef en légère baisse. Le nombre de mariages a cependant chuté moins sévèrement en Flandre (- 4,0 %) qu'en Wallonie (- 5,6 %). En contrepartie, le nombre de naufrages conjugaux a augmenté plus fortement dans le nord du pays (+ 3,7 %) que dans le sud (+ 3,0 %). A Bruxelles, tous les mariages sont mathématiquement voués à l'échec, puisque le nombre de divorces y dépasse le nombre de mariages<sup>5</sup>. C'est aussi dans la Région bruxelloise que les ruptures ont le plus augmenté ces deux dernières années, avec une hausse de 9,6 %.

A l'échelle européenne, les derniers chiffres publiés par Eurostat datent de 2001. Au cours de cette année, la Belgique n'a eu l'occasion de célébrer que 4,10 mariages pour 1000 habitants, ce qui constitue un des taux de nuptialité le plus bas d'Europe après la Slovaquie (3,48), la Lettonie (3,93), la Suède (4,02) et la Bulgarie (4,04). On se marie surtout au Danemark (6,82), en Roumanie (5,87), au Portugal (5,67) ou à Malte (5,58). Le nombre de divorces enregistré en Belgique figure pour sa part parmi les plus élevés, avec 2,76 désunions pour 1000 habitants la même année 2001. L'ambiance conjugale demeure toutefois légèrement meilleure qu'en Lituanie (3,2) ou en Estonie (3,2), ou encore qu'en République tchèque (3,1). Les époux les plus amoureux, les plus vertueux ou les plus patients habitent l'Irlande (0,7), l'Italie (0,7) et l'Espagne (0,9) (qui a ajouté "les plus catholiques?").

2. Une bien étrange "note explicative" figure à la page 7 du document. Il y est mentionné qu' "il ne s'agit donc pas dans les tableaux 24 à 38 de divorces de 'droit' mais de divorces 'de fait'". Le contexte laisse supposer que les rédacteurs considèrent les chiffres disponibles pour les divorces prononcés et non pour les divorces transcrits.
3. Les données pour les arrondissements de Courtrai et de Verviers sont manquantes.
4. Le tableau 37 présente les "divorces suivant qu'ils sont précédés ou non d'un jugement de séparation de corps". A voir les chiffres, et encore que les "situations non déclarées" à ce propos atteignent plus de 50 % des divorcés, on doit supposer qu'il s'agit de séparations judiciaires fondées sur l'article 223 du Code civil.
5. L'I.N.S. signale, à propos du divorce à Bruxelles, un biais: les divorces de personnes résidant en Belgique mais mariées à l'étranger sont toujours enregistrés à Bruxelles, alors que les divorces de personnes mariées en Belgique sont enregistrés dans les registres de la commune où le mariage a eu lieu.

### Ce qu'on ne sait pas

Autre proverbe chinois: "les statistiques, c'est comme les bikinis, l'important est surtout ce que ça cache". Le mariage étant la cause principale de divorce, on n'envisage pas le second sans le premier (quoique certains couples non mariés divorcent manifestement par le biais de procédures plus ou moins sanglantes relatives aux enfants mineurs ou au partage des biens, mais on s'éloigne des données mathématiques). On ignore donc combien de personnes vivent en couple en refusant toute officialisation juridique de leur union, et dans quelle mesure les différents types d'union hors mariage sont stables. Les indicateurs sont indirects et obsolètes; en ce qui concerne la proportion d'enfants nés dans le mariage et hors mariage, les dernières statistiques remontent à 1997<sup>6</sup> et indiquent que sur 116.213 naissances, 91.836 étaient celle d'enfants "légitimes" et 24.377 celle d'enfants "illégitimes" (*sic*). On ne sait pas non plus combien de divorcés renoncent pour la suite au mariage sans renoncer au couple<sup>7</sup>.

Les données ne permettent que la comparaison entre les mariages et les divorces d'une même année civile. D'où, il se déduit qu'à part pour ceux qui se sont mariés sous le gui de l'an neuf et sont vraiment très pressés de divorcer, il ne s'agit nécessairement pas des mêmes couples. On ignore ce qu'il est statistiquement arrivé par exemple de la cohorte des mariés de l'an  $x$  après  $y$  années.

### Ce qu'on sait peut-être

Les statisticiens belges n'hésitent pas à proposer des explications de type socio-psychologique à l'augmentation des divorces<sup>8</sup>. Et d'évoquer d'abord une raison démographique: à plus grand nombre de naissances, plus grand nombre de mariages et plus grand nombre de divorces. Compte tenu de l'âge moyen au moment du mariage et de la durée moyenne de celui-ci, les divorcés d'aujourd'hui sont nés surtout à la fin des années 50 et au début des années 60. Or, à

cette époque, le nombre de naissances était "à son maximum". Il serait donc logique qu'actuellement cette génération fasse gonfler les statistiques. Mais, si la démographie peut expliquer le nombre de désunions en termes absolus, elle n'explique pas que le rapport entre les divorces et les mariages augmente. Ce n'est pas parce qu'on se marie plus aux alentours que la stabilité des couples est davantage compromise.

Deuxième raison avancée, qui laisse quelque peu sceptique: les gens seraient devenus plus exigeants. Les chances d'une complète "harmonie", en diminuant, augmentent le risque de divorce. C'est faire peu de cas des ambitions matrimoniales de nos aïeux. L'explication de l'I.N.S. supposerait que les époux sont plus exigeants qu'il y a vingt ans, dix ans ou cinq ans, puisque la progression des divorces est constante. Ne faut-il pas plutôt considérer que les époux, sur le long terme, choisissent plus librement qu'autrefois leur conjoint et, sur le court terme, se sentent surtout de plus en plus libres de divorcer? La pression familiale ou sociale est en nette diminution dans des pays comme la Belgique. L'I.N.S. mentionne d'ailleurs cette pression qui, autrefois, élançonnait les mariages en difficulté. La disparition de celle-ci joue davantage dans les villes que dans les campagnes; or, de plus en plus de gens vivent dans les villes. Il est vrai que la séparation ou le divorce, comme le mariage, n'existent que validés par le regard des autres. L'anonymat des métropoles est dans certains cas moins pesant que ne le sont les potins du village.

Ceci rejoindrait la troisième raison proposée, la fonction exemplative du divorce dans l'entourage. Plus on divorce autour de vous, plus vous envisagez la possibilité de mettre un terme à votre propre union en cas de difficultés. "*Il en résulte que le phénomène du divorce peut prendre la forme d'une épidémie.*"

Le nombre réduit d'enfants serait une quatrième explication. Elle déplace la question vers la raison de cette diminution... qui renvoie elle-même sans doute à la raison de la baisse des mariages et de l'augmentation des divorces, c'est-à-dire à l'idée

6. Il s'agit d'un autre document intitulé "Statistiques démographiques. Naissances", disponible également sur le site de l'I.N.S.
7. Mais on sait qu'en 2002, les 30.628 mariages de l'année incluaient 3.283 hommes et 3.373 femmes précédemment divorcés. Toutefois, le nombre de "non précisés" est équivalent, ce qui rend la statistique particulièrement floue. Selon l'I.N.S. cependant, la proportion de mariages entre deux célibataires a systématiquement diminué au cours des dernières années. En 1985, ceux-ci représentaient 81,2 % du total des mariages; en 1990, 75,5 %; en 1995, 69,0 %; en 2000, 66,1 % et en 2002, 65,3 %. Les hommes se remarient surtout entre 45 et 50 ans, les femmes entre 40 et 45 ans.
8. *Info Flash*, n° 40, cité.

que les adultes se font du bonheur. On y revient ci-dessous.

Le travail des femmes est bien sûr évoqué aussi (sous-entendu: celui qui ressemble à celui antérieurement dévolu aux seuls hommes, comme si nos mères et nos grands-mères ne travaillaient pas). Elles font davantage de rencontres que du temps où seuls le plombier et le facteur pénétraient dans la cuisine, et il est d'autres métiers exercés par des hommes séduisants. "Par contre", estime curieusement l'I.N.S., "les hommes sont plus facilement satisfaits de la qualité de leur relation ou de leur mariage (peut-être parce que pour eux le mariage est une transaction avantageuse puisque pour eux les avantages sont supérieurs aux inconvénients)." Que voilà une phrase énigmatique qui aurait mérité quelques développements.

Autre raison avancée pour expliquer l'augmentation du divorce: les gens vivent plus longtemps. Le risque statistique de divorce augmente légèrement avec l'augmentation de l'espérance de vie.

La nouvelle possibilité, pour des personnes de même sexe, de se marier entraînera aussi, nous dit-on, une augmentation des divorces. Evidemment, mais le nombre de mariages augmentera aussi. Il sera intéressant de voir si les couples homosexuels sont plus ou moins stables que les autres. On parie que d'ici quelques années le rapport mariages-divorces sera sensiblement le même que pour les mariés de sexe différent?

Enfin, le nombre croissant de mariages mixtes serait aussi susceptible d'entraîner une hausse du taux de divorce. Ils se solderaient plus souvent par une rupture que les unions entre autochtones. C'est plus que probable et rejoint ce qui a déjà été mentionné sur l'endogamie sociale. Qui se ressemble s'assemble (proverbe chinois) et il est plus aisé de "réussir son couple" avec une personne ayant bénéficié du même type d'éducation et issue de la même culture.

### Qui sait ?

La raison la plus fondamentale de la baisse de la nuptialité et de l'augmentation de la divortialité est le changement généralisé de conception du mariage. Ce n'est pas un scoop et il n'est pas risqué de le dire, mais ce n'est que répondre à une question par une autre question. En quoi consistent principalement ces changements de perception? Lors de la discussion de la loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe et modifiant certaines dispositions du Code civil, le Ministre de la Justice de l'époque livrait la conception de l'union conjugale censée être à la mode et sous-tendait la réforme: "Dans notre société contemporaine, le mariage est vécu et ressenti comme une relation entre deux personnes, ayant comme but principal la création d'une communauté de vie durable. Le mariage offre aux deux partenaires la possibilité d'affirmer au grand jour leur relation et les sentiments qu'ils ont l'un pour l'autre. (...) Aujourd'hui, le mariage sert essentiellement à extérioriser et à affirmer la relation intime de deux personnes et perd son caractère procréatif"<sup>9</sup>. C'est sans doute aller un peu vite que d'asséner une telle généralisation et de renvoyer dans le néant de l'improbable les enfants ou le désir d'enfants. Il y a 2500 ans que le mariage y fait référence, et ce n'est pas être rétrograde que de penser que l'opinion du Ministre ne suffit pas à les faire oublier (voyez d'ailleurs les revendications des couples homosexuels à leur égard). Le plus frappant est plutôt la diversité des modèles de mariage qui s'offre progressivement aux candidats depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. L'analyse de Louis ROUSSEL<sup>10</sup> n'a pas encore vieilli, qui nous présente le catalogue des familles: famille "traditionnelle", famille "moderne", famille "fusionnelle", "famille-club", "famille-histoire". C'est plutôt le choix plus ou moins conscient d'un modèle de couple, en principe partagé par les partenaires adultes s'ils veulent avoir la moindre chance de s'aligner dans la course au bonheur, qui

---

9. Doc. parl., Ch. Repr., sess. 2002-2003, DOC 50 2165/002, p. 4.

10. La famille incertaine, Paris, Odile Jacob, 1989.

déterminera les "chances" de divorce. Le couple à tendance fusionnelle pourrait être actuellement le modèle le plus répandu, mais le plus fragile, la "famille-histoire", capable de se réinventer en grandissant et en vieillissant serait la plus solide, mais peut-être la plus rare. Non seulement on *peut* aujourd'hui choisir le modèle, la couleur, la cylindrée et le prix du couple, mais on *doit* choisir. Ce choix se fait avant tout en fonction de la culture et de la classe sociale (mais si, ça existe encore; regardez autour de vous, à commencer dans les palais de justice, et l'endogamie sociale – voire socio-professionnelle – vous crèvera les yeux), et, ce qui n'est pas radicalement différent, en fonction des possibilités économiques des époux.

Ce n'est pas tout. L'espérance de vie et l'évolution des cosmétiques permet à une bonne partie des divorcés de marquer de nouveaux essais. Si la *Mélodie du bonheur* diffusée sur la chaîne habituelle n'inspire plus, on peut toujours zapper vers des programmes plus exotiques ou plus sexys. On appelle parfois ce phénomène la polygamie successive.

Et si c'était surtout le rapport du couple au temps qui s'est modifié? On n'attend même plus le tirage pour savoir si on a gagné le gros lot. On gratte un peu, on est fixé tout de suite et on achète un autre billet. On n'attend pas davantage le développement pour savoir si la photo des mariés est réussie. L'image est accessible tout de suite. Pressez le bouton et recommencez si elle ne vous convient pas. Même plus besoin de révélateur...

Jacques FIERENS

Avocat

Professeur aux F.U.N.D.P. et à l'U.Lg.

Divorce est une publication des Editions Kluwer

Rédacteur en chef

Nicole GALLUS

Comité scientifique

Priscilla DONNY (†), Jean-Louis FRANEAU, M. MAGERMAN, Christian PANIER,

Claude PHILIPPART DE FOY

Comité de rédaction

Charlotte AUGHUET, Jean-Emmanuel BEERNAERT, Anne-Marie BOUDART, Solange BRAT,

Jean-Christophe BROUWERS, Muriel GROGNARD, Fabienne LIGOT

Coordination

Isabelle Smida, isabelle.smida@wkb.be

Citation de la revue : Div. Act.

Numéro d'agrément comme «publication juridique»

E.L.911/1021/5933

(date de reconnaissance : 29/08/1995)

*La rédaction veille toujours à la fiabilité des informations publiées, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité.*

*Prix et conditions d'abonnement: 157 € (10 numéros – TVA, classeur, frais d'envoi et d'administration inclus).*

*L'abonnement à une durée d'un an à partir de la date de la signature de l'abonnement.*

Service clientèle

Tél. (0800) 40310

(appel gratuit)

Fax (02) 300 30 03

info@editionskluwer.be

www.editions kluwer.be



éditions kluwer

Editeur responsable

Daniel Lefebvre

Avenue Louise 326 boîte 56,

B-1050 Bruxelles

© 2005 Editions

*Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un système de récupération ou transféré électroniquement, mécaniquement, au moyen de photocopies ou sous toute autre forme, sans autorisation préalable écrite de l'éditeur.*

*Changement d'adresse: en cas de changement de nom ou d'adresse, veuillez nous retourner l'étiquette de l'enveloppe corrigée.*